

Les hommes changent... les idées restent

Dans le dossier Wolumag de février 2008, on vous explique que le budget 2008 se solde par un boni, bien que les centimes additionnels soient restés inchangés. Et que cela n'est possible que «grâce à une gestion particulièrement rigoureuse et raisonnable que notre commune s'impose jour après jour».

On demande que le pouvoir régional «corrige, dans les meilleurs délais, des critères de répartition de l'ancien «Fonds des communes» dont l'expérience montre qu'ils pénalisent certaines communes ».

Loin de nous l'idée de critiquer le souci de saine gestion de la commune. Bien entendu, la question de la répartition de ce «fonds des communes» peut être posée, mais la réponse qu'y apportera la Région devra toujours s'inscrire dans une optique de solidarité régionale. Comme l'a déjà souvent précisé Charles Picqué, le Ministre-Président du Gouvernement bruxellois, les critères de répartition de l'aide aux communes doivent tenir compte du niveau de richesse respectif de ces communes et de leurs décisions en matière de financement de leurs politiques. La Région estime par exemple que c'est aussi aux habitants qu'il faut demander de contribuer au maintien des diverses politiques dont ils bénéficient.

Le cadre étant planté, vous devez également savoir que la commune peut, comme toutes les autres, solliciter l'aide de la Région et des Commissions communautaires pour soutenir ses projets.

Savez-vous, par exemple, que la rénovation de la piscine n'a été possible que grâce à d'importantes aides de la COCOF en termes d'infrastructures: 945.000 euros en 2003 et 640.000 euros en 2004 pour la cuve en inox, 300.000 euros en 2004 pour la réfection de la toiture ? Que la COCOF a également financé d'autres travaux: la pose du terrain synthétique rue Kelle (642.000 euros en 2005), les travaux pour les vestiaires du terrain de football à Stockel (384.000 euros en 2006) ? Qu'un plan pluriannuel négocié entre la commune et la COCOF prévoit une aide de 221.000 euros en 2008 pour le renouvellement du revêtement de sol des terrains de tennis du centre sportif, de 213.000 euros pour le renouvellement du revêtement de sol de la salle omnisports en 2010 ? Les communes qui négocient un tel plan de financement peuvent ainsi obtenir une prise en charge de 50% au moins (60% dans certains cas) des frais engagés.

Savez-vous que les clubs sportifs qui en font la demande peuvent bénéficier de subsides régionaux pour la formation des jeunes ? Trois clubs de la commune en ont bénéficié en 2006, recevant 7% du budget régional réservé à ces activités; cette aide se poursuit en 2007. Les mêmes clubs reçoivent également, parce qu'ils la demandent, une aide de la COCOF pour leur fonctionnement.

Savez-vous que les travaux de transformation et de

rénovation du musée du tram avenue de Tervueren seront co-financés par la Région pour un montant de 2.581.495 euros, voté en 2007 ?

Savez-vous que la politique de prévention jeunesse mise en place par l'asbl P.A.J. n'existerait pas sans le budget régional accordé à la commune pour le contrat de prévention et le plan sécurité ?

Ce ne sont là que quelques exemples d'un soutien «régional» aux politiques sociales, culturelle, sportive, de la jeunesse et d'aide aux familles et aux personnes âgées dont peut bénéficier la commune **si elle la sollicite**.

Savez-vous, au contraire, que la commune n'a rentré aucun projet de création de nouvelles places de crèche communales l'an dernier, alors que la Région avait lancé un plan «petite enfance» doté d'un budget de 3.000.000 d'euros en 2007, dont toutes les communes avaient été informées ? Ce programme régional est reconduit en 2008.

Pour les travaux de rénovation des logements sociaux, savez-vous que la commune ne sollicite rien ? C'est son choix ! Mais elle sera aidée, comme les autres, pour le développement de l'Agence immobilière sociale, pour autant que les critères régionaux soient remplis.

Citant les écritures, j'aimerais donc dire à notre commune: «Demandez et vous recevrez». Quand des possibilités existent, saisissez-les !

Notre nouveau bourgmestre a occupé pendant plusieurs années un poste de ministre au gouvernement régional et à la COCOF, il aurait dû permettre à la commune de mieux saisir les opportunités offertes par la Région. Souhaitons qu'il le fasse davantage, maintenant qu'il est directement concerné. Mais, dans un esprit de solidarité régionale, qu'il cesse de déplorer que les budgets du «fonds des communes» aident prioritairement les communes qui connaissent une situation socio-économique beaucoup plus préoccupante que la nôtre !

Agnès De Gouy
Conseillère C.P.A.S.

Agnès De Gouy



Conseillère C.P.A.S.
PS

02 / 762 17 59

adegouy@freegates.be
www.ps1150.be

